

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune d'HESDIN  
SÉANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mil vingt et deux, le trente et un du mois de Mai à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le : vingt-cinq mai deux mil vingt-deux

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mai 2022

**Présents** : Mesdames et Messieurs Mesdames et Messieurs Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Matthieu DEMONCHEAUX, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

**Absents excusés** : Madame Laurence DUPIRE, Messieurs Guy REGNIER et Renaud VAHÉ

**Procurations** : Mme Laurence DUPIRE à M Marco PUAUX,  
M Guy RÉGNIER à M Matthieu DEMONCHEAUX  
M Renaud VAHÉ à Mme Emmanuelle PIERROT

**Absent non excusé** :

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 19 (16 présents et 3 procurations)

Le secrétariat est assuré par Benoît ROYER

Début de séance : 18h30

Fin de séance : 19h30

**Tarification des accueils de loisirs sans hébergement de la Ville d'Hesdin**

Monsieur le Maire propose de mettre en place un tarif unique en fonction du quotient familial et une uniformisation des tarifs dès le 1<sup>er</sup> enfant, sans tarif dégressif pour l'accueil de loisirs sans hébergement.

Un quotient familial inférieur à 617 correspond à une attribution de l'aide aux temps libres suite à une convention entre la Ville d'Hesdin et la Caf.

**Accueils de Loisirs des vacances, tarification à la semaine :****Pour les hesdinois, forfait semaine :**

	Tarif unique
Quotient familial de 0 à 617	<b>8 €</b>
Quotient familial de 618 à 1499	<b>28 €</b>
Quotient familial de 1500 et plus et sans QF	<b>39 €</b>

**Pour les extérieurs à Hesdin, forfait semaine :**

	Tarif unique
Quotient familial de 0 à 617	<b>29 €</b>
Quotient familial de 618 à 1499	<b>44 €</b>
Quotient familial de 1500 et plus et sans QF	<b>57 €</b>

**Accueil de loisirs des mercredis :****Hesdinois :**

	A la journée
Quotient familial de 0 à 617	<b>4.60 €</b>
Quotient familial de 618 à 1499	<b>6 €</b>
Quotient familial de 1500 et plus et sans QF	<b>8 €</b>

**Extérieurs :**

	A la journée
Quotient familial de 0 à 617	<b>6.60 €</b>
Quotient familial de 618 à 1499	<b>8 €</b>
Quotient familial de 1500 et plus et sans QF	<b>10 €</b>

Un service supplémentaire, de garderie, est proposé au tarif forfaitaire de 5€ la semaine, de 8h à 9h et de 17h à 18h.

Tarifcation nuitées camping :

4-12 ans : 3 €

13-17 ans : 5 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **DE VALIDER** la mise en place du tarif unique en fonction du quotient familial
- **D'APPROUVER** les tarifs tels que présentés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à encaisser les recettes correspondantes.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le trente et un mai de L'an deux mil vingt et deux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Matthieu DEMONCHEAUX.

